



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 26 septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de CHILLEURS AUX BOIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard LEGRAND, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 septembre 2023

Etaient présents : G.LEGRAND, P.COLMAN, B.TARRON, S.BOUDIN, N.KALINOWSKI, C.LORENTZ, A.DESNOUS G.PIEDOUX, D.PIGEAU, MP.RENAUD, N.SERGENT

Absent(s) représenté(s) : C.BARBIER par A.DESNOUS, M.DELARUE par G.PIEDOUX, E.DENIAU par Gérard LEGRAND (E.DENIAU arrivée en cours de séance).

Absents : A.GOBERT, K.LE GOVIC, E.PERON.

Secrétaire de séance : D. PIGEAU

Ordre du jour

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 27 juillet 2023
2. Finances – Budget Principal – Décision Modificative n°2 Section d'Investissement
3. Finances – Service de l'Eau – Décision Modificative n°2 Section de Fonctionnement
4. Finances – Service de l'Eau – Décision Modificative n°3 Section de Fonctionnement
5. Finances – Service de l'Eau – Décision Modificative n°4 Section d'Investissement
6. Service de l'Eau - Propositions d'admissions en non-valeur Compte 6541 et 6542
7. Service de l'Eau – Délibération du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service – RPQS 2022
8. Finances – Service Assainissement – Décision Modificative n°2 Section d'Investissement
9. Finances – Service Assainissement – Décision Modificative n°3 Section de Fonctionnement
10. Service Assainissement - Proposition d'admission en non-valeur Compte 6542
11. Budget communal 2023 : Choix de l'entreprise pour la rénovation de l'éclairage du stade de football Opération 147 – et autorisation de signature du Maire
12. Budget communal 2023 : Choix de l'entreprise pour la réfection de la voirie communale Opération 117 Section Investissement– et autorisation de signature du Maire
13. Budget communal 2023 : Choix de l'entreprise pour la réfection de la voirie communale Opération 117 Section Fonctionnement – et autorisation de signature du Maire
14. Affaires diverses

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite aux démissions de deux conseillers municipaux, Monsieur VALLEE Richard, conseiller suppléant élu lors des élections de 2020, siégera prochainement au Conseil Municipal.

Le Tableau du Conseil Municipal sera corrigé et transmis en Préfecture.

1- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 27 juillet 2023

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu du Conseil Municipal du 27 juillet 2023.

2- Finances – Budget Principal – Décision Modificative n°2 - Section d'Investissement

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'ajuster les crédits budgétaires alloués sur le Budget Primitif de la Commune.

En effet, le chapitre D 2151-Op 147 nécessite des crédits supplémentaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les ajustements de crédits cités ci-dessous.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2135-118 : Travaux de Batiments et accessibilité	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2151-147 : ECLAIRAGE PUBLIC (rénovation économie d'énergie)	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	6 000.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	6 000.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

3- Finances – Service de l'Eau – Décision Modificative n°2 - Section de Fonctionnement

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'ajuster les crédits budgétaires alloués sur le Budget du Service de l'Eau de Commune.

En effet, le chapitre D 65- nécessite des crédits supplémentaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité, approuve les ajustements de crédits cités ci-dessous.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-61523 : Entretien et réparations réseaux	3 900.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	3 900.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6541 : Créances admises en non-valeur	0.00 €	3 900.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0.00 €	3 900.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	3 900.00 €	3 900.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

4- Finances – Service de l’Eau – Décision Modificative n°3 - Section de Fonctionnement

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu’il est nécessaire d’ajuster les crédits budgétaires alloués sur le Budget du Service de l’Eau de Commune.

En effet, le chapitre D 014- nécessite des crédits supplémentaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité, approuve les ajustements de crédits cités ci-dessous.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-61523 : Entretien et réparations réseaux	9 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	9 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-701249 : Reversement redevance pour pollution d'origine domestique	0.00 €	9 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	0.00 €	9 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	9 000.00 €	9 000.00 €	0.00 €	0.00 €

5- Finances – Service de l’Eau – Décision Modificative n°4 - Section d’Investissement

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu’il est nécessaire d’ajuster les crédits budgétaires alloués sur le Budget du Service de l’Eau de Commune.

En effet, le chapitre D 2156 - nécessite des crédits supplémentaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les ajustements de crédits cités ci-dessous.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-213 : Constructions	0.00 €	14 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2156 : Matériel spécifique d'exploitation	14 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	14 000.00 €	14 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	14 000.00 €	14 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

6- Service de l'Eau - Propositions d'admissions en non-valeur - Comptes 6541 et 6542

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Receveur Municipal n'a pu recouvrer des titres émis auprès de certains redevables en règlement de leurs factures, pour diverses raisons (non recouvrable, surendettement, décédé ou autres).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide la mise en non-valeur des titres irrécouvrables pour un montant de **430,27 €** au compte 6542 correspondant à la liste n° 6418140132 à la date du 28 août 2023.

Décide la mise en non-valeur de titres irrécouvrables pour un montant de **2 643,85 €** au compte 6541 correspondant à la liste n° 6424350132 à la date du 6 septembre 2023.

Refuse la mise en non-valeur de titres irrécouvrables pour un montant de **3 254,61 €** au compte 6541 correspondant à la liste n° 6424350132 à la date du 6 septembre 2023.

Autorise Monsieur le Maire à inscrire la dépense aux articles 6541 et 6542, au budget du Service de l'Eau.

7- Finances – Service Assainissement – Décision Modificative n° 2 - Section d'Investissement

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'ajuster les crédits budgétaires alloués sur le Budget du Service de l'Assainissement de la Commune.

En effet, le chapitre D 203 nécessite des crédits supplémentaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les ajustements de crédits cités ci-dessous.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-203 : Frais d'études, de recherche, de développ. et frais d'insertion	0.00 €	2 200.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0.00 €	2 200.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2156 : Matériel spécifique d'exploitation	2 200.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	2 200.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	2 200.00 €	2 200.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

Finances – Service Assainissement – Décision Modificative n°3 - Section de Fonctionnement

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'ajuster les crédits budgétaires alloués sur le Budget du Service de l'Assainissement de la Commune.

En effet, le chapitre D 6542 nécessite des crédits supplémentaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les ajustements de crédits cités ci-dessous.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6541 : Créances admises en non-valeur	2 200.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6542 : Créances éteintes	0.00 €	2 200.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	2 200.00 €	2 200.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	2 200.00 €	2 200.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

8- Service Assainissement - Proposition d'admission en non-valeur - Compte 6542

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Receveur Municipal n'a pu recouvrer des titres émis auprès de certains redevables en règlement de leurs factures, pour diverses raisons (non recouvrable, surendettement, décédé ou autres).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide la mise en non-valeur de titres irrécouvrables pour un montant de **2 156 €** au compte 6542 correspondant à la liste n° 6491180632 à la date du 28 août 2023.

Autorise Monsieur le Maire à inscrire la dépense à l'article 6542, au budget du Service de l'Assainissement.

10 Budget communal 2023 : Choix de l'entreprise pour la rénovation de l'éclairage du stade de football - Opération 147

Philippe COLMAN rappelle au Conseil Municipal que la Commune a décidé de procéder à la rénovation de l'éclairage du stade de football, avec la mise en place d'ampoules de type LED. Cette opération est financée à hauteur de 80 % par le SIERP et le Conseil Départemental.

Une consultation a été organisée auprès de 3 entreprises. Après examen des différentes offres reçues, il est proposé de retenir l'entreprise ISI ELEC, de SAINT-DENIS-DE-L'HOTEL.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide de retenir l'entreprise ISI ELEC pour un montant total de 21 688 € HT, soit 26 025.60 € TTC.

Dit que cette dépense d'Investissement est inscrite au Budget communal 2023 au compte 2151 - Opération 147.

Autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement l'un de ses adjoints, à signer tous les documents relatifs à cette commande.

11 Budget communal 2023 : Choix de l'entreprise pour la réfection de la voirie communale - Opération 117 de la Section Investissement

Bernard TARRON informe le Conseil Municipal des résultats de la consultation organisée auprès de 3 entreprises pour la réalisation des travaux d'investissement à effectuer sur la voirie communale. Après examen des différentes offres reçues, il est proposé de retenir l'entreprise COLAS France de SAINT CYR EN VAL.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide de retenir l'entreprise COLAS France pour un montant total de 77 038 € HT, soit 92 445.60 € TTC.

Dit que cette dépense d'investissement est inscrite au Budget communal 2023 au compte 2152- Opération 117.

AUTORISE Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement l'un de ses adjoints, à signer tous les documents relatifs à cette commande.

12 Budget Communal 2023 : Choix de l'entreprise pour travaux d'entretien de la voirie communale

Bernard TARRON informe le Conseil Municipal des résultats de la consultation organisée auprès de 3 entreprises pour la réalisation des travaux d'entretien de la voirie communale. Après examen des différentes offres reçues, il est proposé de retenir l'entreprise COLAS France de SAINT CYR EN VAL.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide de retenir l'entreprise COLAS France pour un montant total de 43 410 € HT, soit 52 092 € TTC.

Dit que cette dépense de Fonctionnement est inscrite au Budget communal 2023 au compte 615231.

Autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement l'un de ses adjoints, à signer tous les documents relatifs à cette commande.

13 Service de l'Eau – Délibération du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service – RPQS 2022

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable. Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.

Décide de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération.

Décide de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr.

Décide de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

Affaires diverses

Implantation de zones d'accélération des Energies Renouvelables (ENR) sur la Commune

La Commune va avoir à se prononcer sur la mise en place éventuelle de zones d'accélération des Energies Renouvelables (ENR). La Communauté de Communes du Pithiverais a transmis les cartes des zones potentiellement favorables pour l'implantation des ENR sur les territoires communaux (panneaux solaires ou photovoltaïques, géothermie, éoliennes, etc...).

Un groupe de travail va se réunir le 4 octobre pour étudier les possibilités sur la Commune.

Une concertation communale doit être organisée avant la fin d'année, la décision finale pour la mise en place étant attendue pour le 31 décembre 2023.

Lotissement les Forestières

Marie-Pierre RENAUD fait part de ses craintes sur la rentabilité de l'opération d'aménagement du lotissement les Forestières, compte-tenu de la situation économique actuelle.

Monsieur le Maire indique que le projet reste viable en l'état actuel et rappelle que l'opération envisagée par la Commune vise à garantir la réalisation d'un aménagement qualitatif dans ce secteur.

Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Evelyne DENIAU informe le Conseil qu'elle a assisté ce jour, avec un agent de la collectivité, à une réunion à la CCDP, concernant l'élaboration des plans communaux de Sauvegarde.

Ce document vise à prévenir les risques industriels, biologiques et climatiques.

Un PCS Intercommunal va également être élaboré.

Antenne Orange

Monsieur le Maire informe le Conseil que la Mairie a reçu une proposition d'implantation d'une antenne Orange à l'angle de la Rue de la Galazière et de la RD 2152.

Compte-tenu de la qualité paysagère de ce secteur, le projet risque de dégrader l'environnement. Une réunion de commission est à organiser pour débattre des possibilités de déplacer ce projet.

Rentrée scolaire 2023-2024

En l'absence de Cathy BARBIER, Aurélie DESNOUS présente les effectifs des écoles en cette rentrée :

- Maternelle : 74 enfants avec 3 classes.
- Élémentaire : 112 enfants avec 6 classes

Le risque de fermeture d'une classe en Élémentaire a été évoqué par les services de l'Education Nationale. Cependant, les 6 classes ont été maintenues pour cette année. Néanmoins, si les effectifs ne progressent pas l'an prochain, une fermeture de classe sera certainement opérée.

Sortie des Conseils Municipaux des Jeunes de CHILLEURS-AUX-BOIS ET LOURY

Aurélie DESNOUS présente le programme de la sortie prévue le lundi 30 octobre 2023 avec les enfants et les élus des deux collectivités :

- Le matin : Visite de l'Assemblée Nationale
- L'après-midi : Promenade en bateau-mouche

Forum des Associations

Delphine PIGEAU indique qu'il y a eu beaucoup de participants à ce forum qui était couplé avec le marché des producteurs le vendredi 1^{er} septembre.

Des nouvelles activités sont proposées cette année (Cours de Salsa, Zumba...).

Assemblée Générale du Club des Anciens

Monsieur le Maire et Bernard TARRON ont assisté à l'Assemblée Générale du Club des Anciens le 22 septembre.

Suite au décès fin août de Madame BRUSSEAU, Présidente du Club, l'association devait reformer un bureau. 8 à 10 personnes ont accepté de s'investir dans le club et Madame BALAIRE a été élue Présidente.

L'association remercie la Municipalité pour son aide aussi bien administrative que matérielle.

Festival des Orgues

Evelyne DENIAU rappelle que le Festival des Orgues propose sa représentation à CHILLEURS-AUX-BOIS le samedi 14 octobre 2023 à 20 h 30.

Un pot de l'amitié sera offert aux musiciens et organisateurs par la Municipalité.

Equipements sportifs

Suite à l'élagage des arbres côté Sud du stade de football et devant le risque de voir les ballons heurter des véhicules rue du Pied Boiteux, un devis a été demandé à une entreprise d'équipements sportifs pour l'acquisition de filets pare-buts, pour une longueur de 30 mètres sur 6 mètres de hauteur.

L'offre d'un montant de 7 692€ a été acceptée.

Bernard TARRON indique qu'il est nécessaire de réviser les grilles de désenfumage au gymnase.

M. LEGRAND Gérard, Maire	M. COLMAN Philippe, 1 ^{er} adjoint	Mme DENIAU Evelyne, 2 ^{ème} adjoint Représentée par G. LEGRAND en début de séance puis présente	M. TARRON Bernard, 3 ^{ème} adjoint	Mme BARBIER Cathy, 4 ^{ème} adjoint Représentée par A.DESNOUS
Mme RENAUD Marie-Pierre	Mme KALINOWSKI Nelly	Mme LORENTZ Caroline	M. PIEDOUX Gilles	
M. DELARUE Mickaël Représenté par G. PIEDOUX	Mme LE GOVIC Karine Absente	Mme PIGEAU Delphine	M. SERGENT Nicolas	M. BOUDIN Sébastien
Mme DESNOUS Aurélie		M. GOBERT Aurélien Absent	Mme PERON Emilienne Absente	